



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 15 – 2022

NAVIRES DE CROISIÈRE DANS LA VOIE MARITIME

(annulé 2022-10-06)

Tout navire de croisière ayant l'intention de transiter la Voie maritime devrait prendre note des points suivants :

- Une notification au préalable à la CGVMSL est requise pour l'utilisation d'amarres dans les écluses si le navire de croisière n'est pas compatible avec l'amarrage mains libres ou s'il n'est pas capable d'être traité dans l'écluse sans amarres.
- Le plan de sécurité actuel de la CGVMSL permet des arrêts au quai 12 et au quai 16 seulement dans le canal Welland (arrêt-départ seulement)
- Une entente devra être établie avec le locataire des quais 12 et 16 (exploitant du terminal des navires de croisière/fournisseur des services logistiques) pour les services d'amarrages.
- Un rappel que les navires de croisière doivent suivre les exigences présentes dans le bulletin de la sécurité des navires N° 18/2021 de Transports Canada Sécurité maritime (SMTC) et avoir diverses mesures en place.
 - Plan de gestion de la COVID-19
 - Liste de vérification navire-terre
 - Exigences en matière de rapports et de tests

Le 16 mars 2022